COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Inauguration de voirie à Saint-Martin-de-Hinx

Réaménagement du centre-bourg

La commune de Saint-Martin-de-Hinx a engagé les réflexions du réaménagement de la RD12 dans la traverse du bourg dès 2009. Le programme des travaux avait plusieurs objectifs : rénovation de la voirie, mise en sécurité des différents déplacements des usagers de cette voirie (voitures, piétons) et amélioration de la desserte des commerces et du traitement paysager. De plus, cette traverse devait être rendue accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) afin de répondre à la réglementation en vigueur.

Les études réalisées ont permis l'élaboration d'un projet répondant aux objectifs suivants :

- aménagement des trottoirs sur l'ensemble de la traverse,
- mise en accessibilité,
- organisation et création de stationnements dans la partie centre-bourg,
- amélioration de l'accessibilité et de la desserte des commerces,
- aménagements paysagers et mise en valeur du patrimoine (église, fronton).

La réalisation du réaménagement de la Route Départementale n°12 dans la traverse du bourg a été réalisée en 2 phases sur 1350 m :

- la partie sud entre la route de Sainte-Marie-de-Gosse (RD366) et la route de Saubrigues (RD54) soit 700 m durant la période de septembre 2011 à mars 2012,
- la partie centre et nord de la route de Saubrigues (RD54) aux tennis (650 m) de juin à décembre 2012.

Cette réalisation a fait l'objet d'une coordination entre les différents intervenants :

- le SYDEC pour l'effacement des réseaux filaires aériens et la modernisation de l'éclairage public,
- le SIBVA pour les modifications ou réservations des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement,
- France Télécom pour les mises à niveau de leurs ouvrages,
- ERDF pour les modifications des réseaux électriques,
- le Conseil Général des Landes pour le revêtement intégral de la chaussée.

CONTACT PRESSE
Marion Paraillous 06 37 32 94 47

698 122.98 € TTC

investis dans les aménagements de la voirie (trottoirs, cheminements, stationnements, aménagements de sécurité). Ce montant se répartit entre MACS et la commune :

· MACS : 368 357,55 €

· Saint-Martin-de-Hinx : 329 765,43 €.

Au delà de cette somme,

- le Conseil général des Landes a financé le revêtement de la voirie,

- les concessionnaires ont financé leurs travaux de réseaux,

- la Commune de Saint-Martin-de-Hinx a financé les aménagements paysagers.

ST MARTIN DE HINX

Conseil Général des Landes

MACS
Communauté de communes
Maremne Adour Côte-Sud